

2016/061

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du mardi 20 décembre 2016

Par suite d'une convocation en date du 12 décembre 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le mardi 20 décembre 2016 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. ALLIER Jérôme	Mme CROUZET Béatrice
M. FLECHON Vincent	Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. MONTEIL Bernard	Mme PRUDHON Claude
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

Mme COSTE Marie-Claire a donné procuration à Mme LEVEQUE Marie-José

M. PARRA Baltazar a donné procuration à M. THÉRY Jacques

M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude

M. VOLLE Stéphane a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice

Absente

Mme SERRE Océane

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 09-20/12/2016

DONNER ACTE LOYERS 2017

Madame ROSE-LEVEQUE Christelle donne acte de la décision N°4/2016 prise par Monsieur le Maire en date du 12 décembre 2016 et concernant les montants applicables pour les logements et baux communaux à compter du 1^{er} janvier 2017. Les loyers communaux sont fixés tel que suit :

Logement	Index 2015	Index 2016	Loyer 2016	Montant +	Montant 2017
le studio	125,19	125,26	198,37 €	0,11 €	198,48 €
le transformateur	125,19	125,26	376,03 €	0,21 €	376,24 €
le contremaitre	125,26	125,33	430,00 €	0,24 €	430,24 €
le levant	125,19	125,26	312,13 €	0,17 €	312,30 €
le murier	125,19	125,26	234,63 €	0,13 €	234,76 €
le virage	125,19	125,26		0,39 €	256,84 €
le cantonnier	125,19	125,26	121,44 €	0,07 €	121,51 €
le couchant	125,19			0,26 €	171,19 €

N° 2016/061 (suite)

commerce	ICC/ILC 2015	ICC/ILC 2016	Loyer 2016	Montant +	Montant 2017
local du pont	1627,00	1608,00		1,55 €	167,84 €
Camping	108,50	108,40	779,94 €	- 0,72 €	779,22 €
licence IV	108,50	108,40	52,34 €	- 0,05 €	52,29 €
Auberge	1614,00	1622,00	538,69 €	2,67 €	541,36 €
boulangerie	108,17	108,38	320,63 €	0,62 €	321,25 €

divers	IRL 2015	IRL 2016	loyer 2016	Montant +	Montant 2016
parcours santé	125,29	125,28	605,54 €	- 0,05 €	605,49 €
Jardin Onclaire	0	0	50,00 €	- €	50,00 €
terrains agricoles	125,29	125,28	176,12 €	- 0,01 €	176,11 €

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre JEANNE.


